

RESIDENCE RESTOLIT

1 voie du Portugal - ZA Anjoly - 13127 Vitrolles

04.42.75.19.60

SOLUTIONS D'HEBERGEMENT LOW COST - FORMULE CHAMBRE (base 1 personne)

VISITE SUR RDV

Accueil & Formalités d'Entrée sur RDV à convenir du Lundi au Jeudi de 10h à 15h00

le Plan d'Accès est disponible sur notre site Internet (pensez à l'imprimer)

PIECES A FOURNIR SEJOUR EN CHAMBRE

1/ A la réservation :

- 1 copie pièce d'identité en cours de validité recto/verso + noter votre n° tel. Mobile
- 1 copie justificatif de Revenu ou de Formation (bulletin de paie, contrat de travail, certificat ou convention stage)
- 1 copie Facture Opérateur Téléphone Mobile de moins de 3 mois
- 1 chèque de caution de 280,00 € (non encaissé durant le Séjour)

PS : Chèque établi par le titulaire de la location et libellé à l'ordre de O ROUTIERS ANJOLY
(en cas de chèque établi par une tierce personne il conviendra de joindre la copie de sa pièce d'Identité)

**Pour toute réservation ou correspondances administratives,
Vos documents sont à envoyer à l'adresse suivante :**

SARL O ROUTIERS ANJOLY 65, chemin des Amaryllis 13012 Marseille

2/ A l'Entrée :

- 1 règlement d'avance d'un montant de 400,00 € correspondant à la location en cours.
(Pas de règlement en C.B)

3/ Une fois la Réservation effectuée, et au plus tard 48h avant votre arrivée :

- *Convenir impérativement d'un RDV au : 04.42.75.19.60
afin de planifier votre Arrivée sur place et effectuer les Formalités d'usage.*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (extrait)

Le chèque de caution n'est pas encaissé en cours de Séjour.

Toutefois, conformément au Règlement Intérieur, ce dépôt de garantie restera acquis en intégralité aux mains de l'exploitant ;

- En cas d'annulation ou désistement de la location et pour quelque motif que ce soit.
- En cas de non respect de la période de préavis (équivalente à 15 jours en cas de départ)
- En cas de dégradations constatées au terme de la location.

La location est consentie sur la base exclusive d'une personne par chambre.

Le tarif reste valable pour une période d'un an (01/01 au 31/12), et sera révisé chaque année.

Un préavis de 15 jours est demandé en cas de Départ.

Penser à amener le linge de bain.

Le client est autorisé à amener une TV avec une antenne mobile et un petit micro-onde (900w).

L'utilisation de plaque chauffante électrique ou à gaz, est strictement interdite.

Une cafeteria est située au RDC de la Résidence (ouverte du lundi au Vendredi)